

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR
DU 27 JUIN 2011**

DELIBERATION N° 2011/21

Approbation des Comptes et Budgets exécutés 2010 CCI Dijon
(Rapporteur : Président LAFORET)

L'an deux mille onze, le 27 juin à 14h15, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Patrick LAFORET, en présence de Martine JUSTON, Secrétaire Générale à la Préfecture de la Côte-d'Or, représentant Anne BOQUET, Préfète de la Région Bourgogne, Préfète de la Côte-d'Or.

- . Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Dijon = 50
- . Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 49
- . Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 31
- . Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- . Majorité absolue des votants = 14

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Patrick LAFORET, Président
 - Vincent JAUROU, 1er Vice-Président
 - Bernard GUYOT, Vice-Président
 - Jean-Pierre ROBERT, Vice-Président
 - Daniel EXARTIER, Vice-Président
 - Marc SPIEGEL, Trésorier
 - François ROSSIGNOL, Secrétaire
-
- Philippe ALIBERT
 - Frédérique BEAULIEU
 - Michel BERNARD
 - David CARRETTE
 - Gilles CLAVEL
 - Didier CONTREPOIS
 - Bruno CURTIL
 - Alain DAUMAS
 - Fabrice ENCINAS
 - Claude ESCUDIER
 - Patrick GRANDAY
 - Georges GRENIER
- Youcef HAMOUDI
 - Alexandre JOLLY
 - François LABET
 - Vanessa LE MESNIL
 - Vincent MARTIN
 - Sylvie MASSU-du PARC
 - Patrice MATROT
 - Gérard MORICE
 - Ludovic MOUNIER
 - Fabrice PETOT
 - Denis REGNAULT
 - Vincent STENGER
 - Benoît WILLOT

Membres Titulaires excusés :

- Frédéric NAUDET, Vice-Président
 - Patrick JACQUIER, Vice-Président
 - Bruno DORMOY, Trésorier Adjoint
-
- Stéphane BIDAULT
 - Sylvain CAMOS
 - Jacques CLEREN
 - Benoît de CHARETTE
 - Marc DEVIMES
 - Michel FALCONNET
 - Claude GUIU
- Véronique JOBIC
 - Didier LEVY
 - Xavier MIREPOIX
 - Eric MONNOT
 - Stéphane MONTOUT
 - Xavier MOREL
 - Michel ZAHRAI

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article 65 du décret n° 2010-1463 du 1^{er} décembre 2010 mettant en œuvre la réforme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie précisant que, lorsque plusieurs Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales s'unissent en une seule chambre, l'Assemblée Générale de la nouvelle chambre vote le budget exécuté du dernier exercice clos de chacune des chambres qui ont fusionné, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or doit voter le budget exécuté de la CCI Dijon.

Le montant du budget exécuté 2010 de la CCI Dijon s'élève à 27 950 905 €, le résultat de fonctionnement se traduit par un excédent de 236 006 € et le résultat budgétaire par un excédent de 677 749 €.

Les montants de chaque service budgétaire figurent dans le livret « Budget exécuté 2010 » envoyé avant l'Assemblée Générale du 27 juin 2011.

Le résultat de la Société IMMO-PLUS est un bénéfice de 161 277 €.

Les explications concernant ces montants sont données lors de l'Assemblée Générale.

Le budget exécuté de la CCI Dijon a été présenté au Bureau le 14 juin 2011 et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 22 juin 2011.

A l'issue de ses contrôles, le Commissaire aux Comptes, la société KPMG, a certifié les comptes annuels de la CCI Dijon et de l'EURL IMMO-PLUS et présenté ses rapports annuels, lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DELIBERATION

CONSIDERANT le décret n° 2010-1463 du 1^{er} décembre 2010,

CONSIDERANT les montants des comptes et des budgets exécutés 2010 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon (Service Général – Service Formation — Service Aéroport – Service Port – Service Aménagement – Service Divers) et EURL IMMO-PLUS,

CONSIDERANT les explications fournies à l'appui de ces comptes et budgets exécutés,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau le 14 juin 2011,

CONSIDERANT l'examen de la Commission des Finances réunie le 22 juin 2011,

CONSIDERANT les rapports du Commissaire aux Comptes,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

• **APPROUVE** les comptes et budgets exécutés 2010 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon (Service Général – Service Formation — Service Aéroport – Service Port – Service Aménagement – Service Divers) et EURL IMMO-PLUS,

• **MANDATE** son Président pour transmettre ces budgets exécutés au Préfet de la Côte-d'Or pour approbation et aux différentes autorités concernées.

Pour copie conforme

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LAFORET

François ROSSIGNOL